



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 6 JUILLET 2010 A 20H00

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Frédéric BUONO), M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Guy HEMET (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de M. Jean Philippe BARRET), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (pouvoir de M. Hervé FLEURY), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de M. Mme Christiné de la FERTE), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Roland de HEAULME et Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés :

M. Christian JOUANE pouvoir à M. Hervé HOCQUARD, M. Patrick CONFETTI, pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADAM, Gilles PANCHER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Ludovic JAMET, M. Jean Philippe BARRET pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe NOYER pouvoir à M. Christian MAMY, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN pouvoir à M. Guy HEMET, M. Frédéric BUONO pouvoir à M. Bernard DEBAIN, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY pouvoir à Mme Liliane HATTRY, Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme Marie SENERS pouvoir à M. François LAMBERT, M. Jean GUILBERT, M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 29 juin 2010

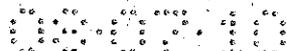
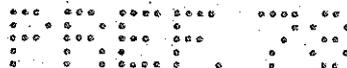
Date d'affichage de la convocation : 29 juin 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

Information au conseil communautaire :

Dans le cadre de trois projets, celui de la création de la maison des anciens, d'un espace citoyen et de la reconstruction de la salle des mariages la commune de Bièvres a déposé auprès du conseil régional d'Ile de France un dossier de demande de subvention. Afin de permettre la finalisation de cette demande et conformément au règlement des contrats régionaux, le conseil régional souhaite que le conseil communautaire soit informé du projet de contrat régional de la commune de Bièvres et des opérations sur lesquelles il porte, information qui sera portée au procès verbal.



N° de l'ordre du jour :

2010.07.01 : Modification des statuts de Versailles Grand Parc - Adhésion des communes de Noisy-le-Roi et Bailly à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) propose l'adhésion des communes de Noisy-le-Roi et Bailly à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc;
- 2) propose d'approuver les statuts révisés de la communauté d'agglomération portant sur l'adhésion des communes de Noisy-le-Roi et Bailly, ainsi que la définition d'une nouvelle représentation communautaire qui en découle,
- 3) autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à la notifier aux Maires de l'ensemble des communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 4) décide de solliciter les préfets des Yvelines et de l'Essonne aux fins qu'ils prononcent, après consultation des conseils municipaux des communes membres, conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la modification statutaire relative à l'adhésion des communes de Noisy-le-Roi et Bailly et autres modifications statutaires de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

2010.07.02 : Création du Comité Technique Paritaire (CTP) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

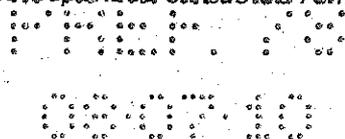
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) décide de créer le comité technique paritaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) décide de fixer le nombre de membres titulaires de ce comité technique paritaire à 6, soit 3 pour l'administration et 3 pour le personnel ;
- 3) dit que chaque membre titulaire peut être remplacé par un suppléant désigné ou élu dans les mêmes conditions que le titulaire ;
- 4) dit que le nombre de membres du comité technique paritaire est fixé pour la durée du mandat des représentants du personnel.

2010.07.03 : Vote des tarifs intercommunaux du conservatoire à rayonnement régional de Versailles pour l'année scolaire 2010-2011 - Compléments tarifaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) adopte la grille de tarifs pour l'année scolaire 2010-2011 complétée et jointe en annexe pour le conservatoire à rayonnement régional de Versailles ;
- 2) dit que les crédits seront imputés au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, nature 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » pour les recettes et nature 678 « autres charges exceptionnelles » pour les dépenses en cas de remboursement.



DIRECTION ENSEIGNEMENT MUSICAL ET CULTURE

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE VERSAILLES

	Tarifs 2009-2010	Tarifs 2010-2011	évolution en %
DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL			
Payable immédiatement à l'ouverture d'un dossier et non remboursable	35,00 €	35,00 €	0%
DROIT DE SUIVI PEDAGOGIQUE			
Suivi pédagogique avant l'examen d'entrée (déduit de la 1 ^{ère} redevance en cas d'inscription définitive)	36,10 €	36,55 €	1,25%
TARIFS ANNUELS RESIDENTS VERSAILLES GRAND PARC			
MUSIQUE			
Cycle Initial			
Formation musicale / Chant choral	/	210,00 €	0,00%
Ateliers tous niveaux	145,20 €	147,10 €	1,31%
1^{er} cycle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	274,00 €	277,75 €	1,37%
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	274,00 €	277,75 €	1,37%
2^{ème} cycle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	388,30 €	393,35 €	1,30%
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	388,30 €	393,35 €	1,30%
Hors cursus			
3^{ème} cycle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	486,20 €	492,50 €	1,30%
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	388,30 €	393,35 €	1,30%
2^{ème} cycle préparation au Cycle d'orientation professionnelle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	486,20 €	492,50 €	1,30%
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	388,30 €	393,35 €	1,30%
Cycle d'orientation professionnelle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	486,20 €	492,50 €	1,30%
Perfectionnement	562,40 €	569,70 €	1,30%
Enseignement supérieur	/	250,00 €	0,00%
DANSE			
Ateliers tous niveaux			
Initiation	145,20 €	147,10 €	1,31%
1 ^{er} cycle	145,20 €	147,10 €	1,31%
2 ^{ème} cycle	274,00 €	277,55 €	1,30%
3 ^{ème} cycle	388,30 €	393,35 €	1,30%
Cycle d'orientation professionnelle	486,20 €	492,50 €	1,30%
ART DRAMATIQUE			
2 ^{ème} cycle	274,00 €	277,55 €	1,30%
3 ^{ème} cycle	274,00 €	277,55 €	1,30%
Cycle d'orientation professionnelle	274,00 €	277,55 €	1,30%
TARIFS ANNUELS YVELINOIS NON RESIDENTS VERSAILLES GRAND PARC			
MUSIQUE			
Ateliers tous niveaux			
1 ^{er} cycle	171,00 €	173,20 €	1,29%
1^{er} cycle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	535,60 €	542,55 €	1,30%
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	535,60 €	542,55 €	1,30%
2^{ème} cycle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	700,40 €	709,50 €	1,30%
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	700,40 €	709,50 €	1,30%
Hors cursus			
3^{ème} cycle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	874,50 €	885,85 €	1,30%
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	700,40 €	709,50 €	1,30%
2^{ème} cycle préparation au Cycle d'orientation professionnelle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	874,50 €	885,85 €	1,30%
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	700,40 €	709,50 €	1,30%
Cycle d'orientation professionnelle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	874,50 €	885,85 €	1,30%
Perfectionnement	929,10 €	941,20 €	1,30%
Enseignement supérieur	/	250,00 €	0,00%
DANSE			
Ateliers tous niveaux			
1 ^{er} cycle	171,00 €	173,20 €	1,29%
2 ^{ème} cycle	535,60 €	542,55 €	1,30%
3 ^{ème} cycle	700,40 €	709,50 €	1,30%
Cycle d'orientation professionnelle	874,50 €	885,55 €	1,26%
ART DRAMATIQUE			
2 ^{ème} cycle	594,30 €	602,05 €	1,30%
3 ^{ème} cycle	694,30 €	602,05 €	1,30%
Cycle d'orientation professionnelle	594,30 €	602,05 €	1,30%

TARIFS ANNUELS EXTERIEURS			
MUSIQUE			
Ateliers tous niveaux	195,70 €	198,25 €	1,30%
1^{er} cycle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	954,80 €	967,20 €	1,30%
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	954,80 €	967,20 €	1,30%
2^{ème} cycle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
Hors cursus			
	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
3^{ème} cycle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
2^{ème} cycle préparation au Cycle d'orientation professionnelle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
Instrument ou discipline supplémentaire (y compris élèves des classes à horaires aménagés)	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
Cycle d'orientation professionnelle			
Formation musicale / Instruments / Accompagnement / Histoire de la musique, écriture et analyse	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
Perfectionnement	1 273,10 €	1 289,65 €	1,30%
Enseignement supérieur	/	250,00 €	0,00%
DANSE			
Ateliers tous niveaux	195,70 €	198,25 €	1,30%
1^{er} cycle			
	954,80 €	967,20 €	1,30%
2^{ème} cycle			
	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
3^{ème} cycle			
	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
Cycle d'orientation professionnelle			
	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
ART DRAMATIQUE			
2^{ème} cycle			
	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
3^{ème} cycle			
	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
Cycle d'orientation professionnelle			
	1 167,00 €	1 182,15 €	1,30%
TARIFS ANNUELS APPLICABLES QUEL QUE SOIT LE LIEU DE RESIDENCE			
LOCATIONS DIVERSES			
LOCATIONS DE SALLES (Toute heure commencée est due en totalité)			
Auditorium : redevance forfaitaire d'occupation pour une manifestation publique	1 070,20 €	1 084,00 €	1,29%
Auditorium : tarif horaire pour répétitions	23,70 €	24,00 €	1,27%
Salle de danse : tarif horaire pour répétitions	30,90 €	31,30 €	1,29%
Salle Jean Philippe Rameau : redevance forfaitaire d'occupation pour une manifestation publique	66,00 €	250,00 €	heure vers forfait
Salle Jean Philippe Rameau : tarif horaire** pour répétitions	20,20 €	20,45 €	1,24%
Salles Charpentier, Mollère, Jacquet de la Guerre et Lully, Couperin, Ibert, Debussy, Montclair, studio de percussions : tarif horaire**	18,00 €	18,25 €	1,39%
Tarif horaire** surveillant (obligatoire si la répétition ou le concert se passe en dehors des horaires d'ouverture du Conservatoire)	/	18,30 €	0,00%
Tarif horaire** régisseur (obligatoire si le matériel est mis à disposition)	/	19,50 €	0,00%
LOCATIONS D'INSTRUMENTS - Tarif forfaitaire mensuel (sauf pour un concert)			
Instrument d'une valeur inférieure à 760 €	20,20 €	20,45 €	1,24%
Instrument d'une valeur comprise entre 760 et 3 050 €	39,10 €	39,60 €	1,28%
Instrument d'une valeur supérieure à 3 050 €	64,90 €	65,75 €	1,31%
Location pour un concert	106,10 €	107,50 €	1,32%
Caution forfaitaire (rendue au retour de l'instrument)	133,70 €	135,45 €	1,31%
CONCERTS PAYANTS ORGANISES PAR LE CONSERVATOIRE			
Tarif plein	13,80 €	14,00 €	1,45%
Tarif réduit (Etudiants de moins de 26 ans, chômeurs)	6,40 €	6,50 €	1,56%
Invités, élèves et tutelles du Conservatoire, personnels de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc	0,00 €	0,00 €	0,00%

MODALITES DE REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE OU DE FORMATION

Le règlement est payable :

- par prélèvements automatiques : en huit prélèvements au maximum
- en un seul versement (par carte bancaire ou par chèque), à la rentrée
- en deux versements (par carte bancaire ou par chèque), le premier au 1^{er} octobre ou, le cas échéant, à la date de l'examen d'entrée, le second au 1^{er} février de l'année en cours.

Toute année scolaire commencée est due en totalité.

Les frais de scolarité - formation annuels (à l'exclusion des droits d'inscription) sont réduits au prorata temporis pour les étudiants qui s'inscrivent après le 1^{er} janvier de l'année scolaire.

Les frais de formation régis par les organismes financeurs de formation professionnelle continue peuvent intervenir au 30 juin de l'année en cours.

DROIT DE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le droit de suivi pédagogique avant examen d'entrée ne s'applique qu'aux nouveaux candidats.

Les rencontres avec un enseignant de la discipline présentée à l'examen d'entrée donnent lieu à une évaluation portant sur les capacités d'évolution du candidat.

REDUCTIONS

Un justificatif de domicile est nécessaire pour bénéficier du tarif résidents Versailles Grand Parc.

Le tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux frais d'inscription.

Application d'une réduction de 10 % en faveur des familles résidentes de Versailles Grand Parc d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation de la Part Familiale (Versailles) ou du livret de famille et du dernier avis d'imposition.

Ce tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux frais d'inscription.

La gratuité des locations est accordée dans le cadre de partenariats pédagogiques et artistiques formalisés par convention.

2010.07.04 : Attribution d'une subvention à la commune de Jouy-en-Josas pour l'organisation du trail du Josas.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) accorde à la ville de Jouy-en-Josas une subvention de fonctionnement d'un montant de 3000 €,
- 2) dit que les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits au budget : fonction 815 « déplacements » ; nature 65 734 « subvention de fonctionnement aux organismes publics : communes ».

2010.07.05 : Adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) pour les communes d'Athis-Mons et de Juvesy-sur-Orge.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) se prononce pour l'adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne, pour le périmètre des communes d'Athis-Mons et Juvésy-sur-Orge.

2010.07.06 : Pépinière d'entreprises – Autorisation donnée au Président de déposer une demande de permis de construire.

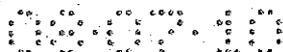
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) autorise le Président à déposer une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire en vue de réaliser les travaux de construction de la pépinière d'entreprises.
- 2) autorise le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

2010.07.07 : Définition de l'intérêt communautaire en matière de vidéoprotection.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés moins deux abstentions de M. Jean-Michel ISSAKIDIS et M. Christophe BOLLENGIER., le conseil communautaire :

- 1) Propose de compléter l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « politique de la ville » au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance par les éléments suivants :
 - I. élaboration, approbation et mise en oeuvre d'un schéma directeur de développement et de gestion de la vidéo protection ;
 - II. acquisition, pose, branchement et maintenance des équipements de vidéo, de transmission, d'enregistrement et d'exploitation définis par le schéma directeur ;
 - III. droits d'occupation, aménagement, gestion des locaux nécessaires à l'exercice de ces missions ;
 - IV. gestion des réquisitions et droits d'accès ;
 - V. déploiement des réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle nécessaires au système de vidéoprotection.
- 2) dit que le soutien aux missions locales intercommunales demeure inchangé ;
- 3) autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



La délibération n°2010.07.08 portant sur l'adhésion à la compétence optionnelle « réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle » du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC). A été retirée. Il y a lieu de changer la numérotation des délibérations suivantes

2010.07.08 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques coordonné par le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, des suffrages exprimés, moins abstentions de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, M. Christophe BOLLENGIER, M. Jean-Michel ISSAKIDIS le conseil communautaire :

- 1) *approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques annexé à la présente délibération, portant adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électronique ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;*
- 3) *dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices correspondants sous la fonction : 020-Administration générale, nature : 6281-Concours divers (cotisation...).*

2010.07.09 : Modification du règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand Parc pour la réalisation d'itinéraires de circulation douces intercommunaux.

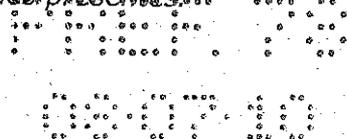
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *adopte la modification du règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand Parc à la réalisation d'itinéraires de circulations intercommunaux portant le taux de subvention à 25 % et le plafond des dépenses subventionnables à 100 000 € par kilomètre ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent règlement.*

2010.07.10 : Construction d'une déchetterie sur la commune de Bois d'Arcy - Autorisation au Président de déposer une demande de permis de construire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *autorise le Président à déposer une demande de permis de construire en vue de réaliser les travaux de construction de la déchetterie située sur la commune de Bois d'Arcy ;*
- 2) *charge son Président ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes...*



2010.07-11 : Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de l'appel d'offre relatif à la fourniture, la pose, l'entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) décide de passer un marché* à bons de commande selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour assurer la fourniture, la pose et l'entretien des points d'apport volontaire sur le territoire de Versailles Grand Parc
- 2) adopte à cet effet le dossier de consultation des entreprises* ;
- 3) donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer le marché à intervenir et tous documents s'y rapportant ;
- 4) donne tout pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant, pour signer le marché négocié qui pourrait être mis en œuvre en cas d'appel d'offres infructueux ;
- 5) dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de la communauté d'agglomération en section d'investissement à l'article 21578 'Autre matériel et outillage de voirie' pour les lots 1, 2 et 3 et en section de fonctionnement à l'article 6156 'maintenance' pour le lot 4 et à l'article 611 'contrats de prestations de services avec des entreprises' pour le lot 5.

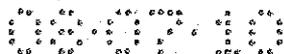
2010.07.12 : Avenant n°2 au marché de fourniture et de pose de points d'apport volontaire qui annule et remplace l'avenant n°1 - Lot n°2 : « Fourniture et mise en place de conteneurs enterrés et de bacs enterrés destinés à la collecte en apport volontaire du verre, des emballages et papiers en mélange et des OM. »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) approuve les termes de l'avenant n° 2 passé au marché de fourniture et de pose de points d'apport volontaire ménagers sur Versailles Grand Parc - marché n° 812 76 qui annule et remplace l'avenant n° 1 ;
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant ;
- 3) dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux articles : 21 578 « autres installations, matériels et outillages techniques » en ce qui concerne l'investissement et d'autre part, à l'article 61 523 « entretien et réparation sur voies et réseaux » en ce qui concerne le fonctionnement.

2010.07.13 : Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la commission consultative de l'environnement de la base aérienne de Vélizy-Villacoublay (CCE).

- 1) A procédé, sous la présidence de M. François de Mazières, à la désignation au scrutin secret du représentant titulaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du 3ème collège de la commission consultative de l'environnement de la base aérienne de Vélizy-Villacoublay.



Sont désignés scrutateurs : Mme Dominique CONORT et M. Michel BANCAL

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

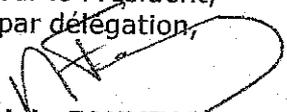
Abstentions :	0
Votants (incluant les pouvoirs)	56
Blancs ou nuls :	7
Suffrages exprimés :	49
Majorité absolue :	32

A obtenu : M. Christian JOUANE: 32 voix
M. Gilles CURTI : 11 voix
M. Georges DUTRUC-ROSSET : 6 voix

M. Christian JOUANE ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est désigné représentant titulaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du 3ème collège de la commission consultative de l'environnement de la base aérienne de Vélizy-Villacoublay

- 2) A procédé, sous la présidence de M. François de Mazières, à la désignation au scrutin public, de M. Gilles CURTI comme représentant suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du 3ème collège de la commission consultative de l'environnement de la base aérienne de Vélizy-Villacoublay,

Pour le Président,
par déléation,


Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

